



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2022

**Présents** : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Jean-Luc BOUVERAT, Michel CORBIERE, Benjamin STORCK

**Excusé (s)** : MM. Jean LECELLIER, Jean-Paul LASSAGNE.

### CDTIS à CRTIS

Retour du listing avec dates de classement des terrains et éclairages mises à jour

### Mairie à CDTIS

**VILLELAURE** : Situation de la demande de Fafa. Transmis au directeur

**ROGNONAS** : Demande de renseignement pour éclairage terrain d'entraînement. Réponse téléphonique au responsable service technique

**VIOLES** : Envoi fiche avis préalable d'éclairage

**LAURIS** : Visite de classement du stade Autheman Mardi 6 à 10h

**Président**  
Alain Berthelot

**Secrétaire de séance**  
Michel CORBIERE